

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 juillet, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Paul LAURENT et Marjorie LE HENAFF, absents excusés.

Le secrétaire de séance est Thierry MAGUEREZ.

Rénovation de l'église

La 1^{ère} tranche des travaux est terminée. Une réunion de chantier s'est déroulée ce jour à 11h15.

Point sur l'avancement des travaux. La 2^{ème} tranche commencera mi-septembre.

Pour toute participation financière à la rénovation de l'église :

depuis le 15 juillet et jusqu'au 15 août campagne DARTAGNANS : <https://dartagnans.fr/fr/projects/restauration-de-l-eglise-de-saint-servais/campaign>

OU

FONDATION DU PATRIMOINE : bretagne.fondation-patrimoine.org ou directement par chèque au 55 rue Charles Nungesser, CS 20116, Zone de Prat Pip Nord, 29802 BREST cedex 9.

La mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dépistage du radon dans les ERP

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les établissements d'enseignement doivent procéder à un mesurage de l'activité volumique en radon. Etude des trois devis reçus. L'entreprise Véritas est retenue.

Rapport sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable 2018

Présentation du rapport suite au comité syndical du 27 juin dernier. Accord du conseil à l'unanimité.

Rentrée 2019/2020

Prix de la cantine et de la garderie :

Cantine : Notre fournisseur API augmente ses tarifs, les élus décident de fixer le prix du repas de cantine à compter de la rentrée 2019-2020 à 2,90 euros pour les enfants habitant SAINT-SERVAIS et à 3,90 euros pour les enfants extérieurs à la commune. A partir du 3^{ème} enfant, le prix sera divisé par 2.

Garderie : le conseil décide de ne pas changer les tarifs de garderie du matin (de 7h30 à 8h50 : 0.80 euro) et du soir (de 16h40 à 18h30 : 1,60 euro). A partir de 18h30, le prix du quart d'heure est fixé à 2 euros.

Répartition des sièges communautaires 2020-2026

Monsieur le Maire rappelle que les communes et leur intercommunalité doivent procéder avant le 31 août 2019 à la détermination, par accord local, du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire (2020-2026) selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Monsieur le Maire détaille le tableau des hypothèses de composition. La commune de SAINT-SERVAIS, au vu des différentes hypothèses proposées perd un conseiller communautaire, elle ne sera donc représentée, à compter de 2020, que par un conseiller communautaire, contre deux actuellement. Monsieur le Maire rappelle les courriers de mécontentement expédiés au Préfet, Sous-Préfet, Sénateurs, Députée, Président de la CCPL et donne la parole à chaque conseiller pour s'exprimer. Suite au tour de table, Monsieur le Maire propose de passer au vote et pour exprimer leur désaccord, la majorité du conseil vote pour la solution du droit commun.

Sollicitation du fonds de concours 2019 auprès de la CCPL

Conformément à la délibération N° 2019-06-046 du conseil communautaire du 25 juin dernier, le fonds de concours 2019 est à répartir entre les 19 communes de la CCPL, dont 10819, 56 euros au profit de la commune de SAINT-SERVAIS. La demande sera effectuée pour l'extension de l'atelier communal et la rénovation de la salle polyvalente, travaux réalisés cette année.

Devis

Afin d'installer des décorations de Noël supplémentaires au bourg, des rajouts de prises sont nécessaires sur les mats de l'éclairage public. Deux devis sont étudiés, l'entreprise Le Bohec est retenue.

Questions diverses

Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Présentation du tracé du projet Celtic interconnector (création d'une liaison en courant continu de 700 MW sous-marine et souterraine).

Agenda

Prochain conseil le 19 septembre 2019